

PRÉAVIS N°: 80/25

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour les travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments de la Douane, de l'Eglise St-Etienne, de la Caserne communale, de la Châtelaine et de la Charmille (ex-CVE)

CONSEIL COMMUNAL DU 24 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le mardi 27 mai 2025 à 20 h 00 à la salle Mazan. Elle était composée de Mesdames Maja Jutzi (PLR), Françoise Matthey (V), de Messieurs Etienne Habegger (EM), Daniel Perret-Gentil (PS) et Pierre-Alain Bohnenblust (EM), rapporteur. Monsieur Jakup Isufi était également présent en première partie de séance à titre de membre de la COGEFIN invité.

Afin de nous présenter le projet et de répondre à nos questions, Monsieur Roger Muller, délégué municipal pour ce préavis, était présent. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Le Préavis 80/25 en bref:

Objet : Raccordement de 5 bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD)

Crédit demandé : CHF 590'000.-

Bâtiments concernés :

- Auberge de la Douane et grande salle
- Temple de St-Etienne
- Caserne communale
- Bâtiment de la Châtelaine
- Bâtiment de la Charmille (ex-CVE)

Contexte : Le projet du réseau de chauffage à distance à Moudon a été lancé en 2021 à la suite de l'acceptation par le Conseil communal d'un préavis d'intention. Création de Moudon Energies SA en 2022. Première phase réalisée en 2024-2025 avec le raccordement des bâtiments de l'Ochette.

Travaux prévus : Démontage des installations existantes, adaptation des conduites, alimentation électrique, renouvellement de la régulation, établissement des certificats CECB+.

Répartition des coûts :

- Douane : CHF 61'800.-
- St-Etienne : CHF 64'230.-
- Caserne : CHF 261'500.- (2 chaufferies)
- Châtelaine : CHF 87'400.-
- Charmille : CHF 53'300.-
- CECB+ Ochette : CHF 30'000.-
- Divers/imprévus : CHF 30'000.-

Financement : 80% autofinancement, 20% emprunt, amortissement sur 30 ans.

Calendrier : Travaux de fin 2025 à fin 2026.

Ce préavis ne suscite pas le débat, puisqu'il s'inscrit dans la continuité logique du raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance autorisé par l'acceptation du préavis 33/23 et de sa conclusion no 3, en mars 2023.

Quelques points de détail sont néanmoins abordés lors de la discussion, permettant d'apporter les précisions suivantes :

- Les coûts de raccordement détaillés dans le préavis sont des coûts forfaitaires.
- Les rapports CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) sont obligatoires pour l'obtention de subventions.
- Les « Ristournes » mentionnées dans les tableaux des coûts correspondent à la valorisation des chaudières existantes lorsqu'elles sont suffisamment récentes.
- Les travaux de construction de la centrale de chauffage à distance n'ont pas encore débuté. Ils sont prévus en 2027. En attendant, des chaufferies mobiles alimentent les réseaux.
- La Commission s'est inquiétée de savoir si les travaux de raccordement pouvaient induire un risque de découvertes archéologiques, auquel cas il faudrait prévoir d'importants surcoûts. R. Muller nous a répondu qu'il n'y a pas de telle probabilité puisque aucune fouille ne sera réalisée dans le cadre de ces travaux. Ce risque concerne plutôt Moudon Energies qui entreprend les fouilles pour la construction du réseau.

Enfin, la Commission souhaite relever que l'énergie verte a un prix. En effet, comme le révèle le préavis, la transition vers le chauffage à distance engendrera pour la commune un manque à gagner annuel de CHF 87'000.- (chiffre 5. Incidences financières). Il faut ajouter à cela la charge financière induite par ces investissements.

Le projet présenté par la Municipalité nous paraît clair et approprié. Pour cette raison, la Commission, à l'unanimité, vous invite à voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 80/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 590'000.-, dont à déduire toutes les subventions et/ou participation de tiers, pour des travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments de la Douane (Auberge et salle), du Temple de St-Etienne, de la Caserne communale, de la Châtelaine, et de la Charmille (ex-CVE),**
 - 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense.**

Moudon, le 12 juin 2025



Pierre-Alain Bohnenblust
Rapporteur